

DELIBERATION N° 106-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le dix avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressée par la Présidente, datées du 28 mars et 4 avril 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Luc RAVANAT.

Présents :

SAVIGNON Joseph	GONNORD Franck	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	GRIET Bernard	PAULIN Jean-Paul
KRAMARCZEWSKI Bruno	BARI Nadine	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
BONOMI Jean-Pierre	CIOT Xavier	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
MULYK Fabien	FAYARD Adeline	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	TURC Sylvain	JEANNIN Michel
PREVOT Fabienne	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	BARTHELEMI Maryse
ROBERT Philippe	GARCIA Bernadette	RAVANAT Jean-Luc	ROUSSET Alain
MASLO Raymond	TAVERNA Philippe	BALME Eric	MORA Serge
LAMOUR Jérôme	JOUBERT Thierry	MENDEZ Alain	

Absents excusés représentés : ROSSI Angélique (pouvoir à SAURAT Coraline), LAMOUR Jérôme (pouvoir à LE TRAOU Dominique), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), LAURENS Patrick (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BONNIER Eric), PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine), CHATTARD Arnaud (pouvoir à BRUGNERA Jean-Michel), GRAND Florence (pouvoir à MULYK Arnaud).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	47
Nombre de pouvoirs :	09
Nombre de délégués votants :	56

OBJET : AIDE CLASSIQUE « FINANCER MON INVESTISSEMENT » : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A M. KEVIN MANGIONE – SAS MALTACINA RESTAURANT A SAINT-THEOFFREY

Vu la délibération 155-24 actant le règlement et les modalités d'utilisation du dispositif « Financer mon investissement »

Rappel du dispositif :

- Financement conjoint de la CCM (10% de subvention plafonnée à 3 000 €) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (20% de subvention plafonnée à 6 000 €)
- *Règlement* : Ce dispositif est destiné à aider, par une subvention d'investissement, les petites entreprises du commerce ou de l'artisanat de proximité à s'installer ou se développer dans un point de vente accessible au public, dans l'objectif de redynamiser les centres-villes et bourgs-centres.

Les crédits inscrits au budget pour l'année 2025 s'élèvent à 15 000 €.

M. MANGIONE, issu d'un riche parcours dans différents restaurants étoilés de France, a créé en 2024, sur la commune de Saint-Théoffrey, un restaurant type gastronomique basé sur le concept suivant :

- 100% des produits se font dans un périmètre de 100 km à vol d'oiseau autour du restaurant, un fort partenariat existant avec les producteurs de la Matheysine ; La carte est composée à 90% de produits bio ;
- Démarche économique, écologique et partenariale locale ;

Le restaurant est d'ores et déjà bien présent sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) avec de très bon avis sur internet. Plusieurs articles et reportages ont été faits sur l'établissement : « Gault & Millau », Beaux quartiers, Le Petit Futé, Les mondaines, Les Affiches, Le Dauphiné...

Financement du projet :

Investissement dans du matériel professionnel : hottes, zone de cuisson verticale, zone de dressage et envoi froid, Zone de stockage... 86 114,82 € HT

Ressources :

CCM :	3 000 € (10% de 30 000 €)
Région :	10 000 € (20% de 50 000 €)
LEADER :	52 000 (4 x les aides des autres co-financeurs)
Autofinancement	21 114 €

Une demande de subvention est déposée auprès de la CCM pour un montant de 3 000 € (10% des dépenses éligibles comprises entre 10 000 et 30 000 € HT).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 3 000,00 € maximum au Restaurant La Maltacina, M. Kévin Mangione à Saint-Théoffrey ;
- ➔ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Economie-Emploi (Matheysine Développement) de la CCM à l'article c/65742 ;
- ➔ **DIT** que cette subvention est conditionnée à l'aide octroyée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, conformément au règlement commun adopté.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 10 avril 2025

**La Présidente,
Coraline SAURAT**


